

# Nouvelle Calédonie : exercer à l'autre côté du globe!

Dr Caroline FIJALKOWSKI  
Pharmacien Chef de service  
Centre Hospitalier Territorial de Nouméa

# Le canal de Panama, une voie en souffrance pour le transport à destination de la Nouvelle-Calédonie et Tahiti



6 % du trafic maritime mondial entre les océans Atlantique et Pacifique

248 milliards d'euros de marchandises y transitent chaque année

46% du transit des conteneurs entre l'Asie du Nord Est et la côte Est américaine

En temps normal 38 bateaux/ jour

# Le canal de Panama et la sécheresse...



- Sécheresse. Comme “une bataille navale” : une centaine de navires bloqués devant le canal de Panama
- Alors que la saison sèche s’est anormalement prolongée en raison du changement climatique et du phénomène El Niño, le canal de Panama se voit obligé de réduire son transit. Mardi 22 août 2023, 125 navires étaient en attente de traverser cet axe essentiel du commerce mondial.



*article courrier international*

# Le canal de Panama, une voie en souffrance pour le transport à destination de la Nouvelle-Calédonie et Tahiti

- **Problème:** sécheresse → réduction du trafic
- **Conséquence :** retard de livraison pour NC et PF
- **Solutions:**
  - Construction d'un lac artificiel (réservoir d'eau)?
  - Ensemencement des nuages pour faire pleuvoir?
  - Contournement de l'Amérique du Sud
  - « Payer un extra » pour passer en priorité et réduire l'attente

# L'embargo Air France ou le problème d'un **monopole** aérien à destination de la Nouvelle-Calédonie

- **Problèmes:** mars 2024, changement du système d'information pour les opérations « cargo » d'Air France → BUG
- **Conséquences:** plus de fret aérien possible à destination de Nouméa pendant 3 semaines → constitution d'un backlog
- **Solutions:**
  - fret ambiant rediriger sur des vols via Tahiti mais pas possible pour le fret réfrigéré
  - Dépannage inter-établissement
  - Courrier du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au Haut-Commissaire de la République pour faire pression sur Air France

## Le Président

2024-DASS-19341

Nouméa, le 15 mars 2024

Monsieur le Haut-commissaire,

Consécutivement à une modification du système informatique de gestion opérationnelle du fret d'Air France, qui a nécessité un embargo temporaire sur l'exportation et le transit de certains produits, dont les produits pharmaceutiques, à compter du 2 mars 2024, la rupture potentielle du Keytruda®, médicament anticancéreux utilisé en oncologie pour le traitement de plusieurs types de cancers (poumon, peau, tube digestif, sein, col de l'utérus), est prévue à compter du 22 mars 2024.

Dans l'éventualité où les stocks de ces établissements hospitaliers ne seraient pas approvisionnés avant cette date, une rupture totale de ce médicament serait constatée à compter de la même date et occasionnerait une perte de chance vitale pour les 150 patients actuellement sous traitement (80 au centre hospitalier territorial Gaston Bourret et 72 à la clinique Kuindo Magnin).

A l'origine, cet embargo devait initialement prendre fin le 6 mars 2024 mais, pour des raisons de difficultés persistantes dans le déroulement de la migration informatique, il a dû être repoussé à plusieurs reprises au 9, 11, 14 puis 18 mars 2024.

La problématique a été aggravée par le fait qu'il s'agit d'un médicament relevant de la chaîne du froid, avec une logistique de transport tributaire d'une durée bien définie de maintien au froid une fois colisé, sous peine de perte du produit. Les colisages de Keytruda® ont dû repartir vers le fabricant (MSD) pour un reconditionnement et n'ont pas pu être confirmés sur un autre vol à ce jour.

Au problème d'embargo s'ajoutent :

- la priorité de la relève des gendarmes, qui, selon les transitaires, avait déjà engendrée des débarquements et l'accumulation de fret pharmaceutique,
- la gestion et la traçabilité incertaines des commandes débarquées et accumulées aux entrepôts de Roissy, au motif de difficultés de migration d'un logiciel de gestion (incertitudes sur la localisation et sur le statut "en attente" ou "embarqué" des commandes),

- le coût financier des commandes de Keytruda® (> 500 000 €) à la charge des transitaires en France en cas de perte liée à un défaut de conservation, ce qui motive leur refus de prise en charge, sans certitude d'un embarquement sur un vol annoncé comme confirmé.

Pour pouvoir assurer un traitement aux patients au-delà du 22 mars 2024, le Keytruda® devrait être à bord du vol en partance de Roissy au plus tard le mardi 19 mars 2024.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le retard accumulé par Air France qui peut engendrer des risques de ruptures de stock d'autres médicaments essentiels dans les 15 jours à venir. En effet, ces produits, dont les commandes précèdent l'embargo ou qui ont été placées durant l'embargo, verront leur embarquement retardé également en l'absence de priorisation.

Au vu de ces précisions et dans ce contexte d'urgence vitale, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser la priorisation des commandes dont les références seront communiquées à vos services ultérieurement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Haut-commissaire, l'expression de ma haute considération.



Le Président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie  
Louis MAPOU

# Situation actuelle – Mouvements socio-politiques

Du fait de l'insularité et de la dépendance de l'approvisionnement majoritairement à partir de l'Europe: dépendance aussi exclusivement de la logistique aérienne et maritime.

En cas de troubles socio-politiques, et blocage des voies logistiques maritimes et aérienne : risque sanitaire majeur.

Exemple au 27/05/2024 en Nouvelle Calédonie

- Rupture imminente en Nulojix® : (traitement antirejet) – Risque avéré +++ de rejets de greffes rénales.
- Idem : ruptures imminente en chimiothérapies : Yervoy®, Caelix®, Imnovid®
- Groupage de commandes aériennes bloqué à l'aéroport : depuis le 14/05 (après un long périple aérien)
- 3 containers bloqués depuis 15 jours.

⇒ Conséquences réelles et gravissimes sur la vie des patients.